



ENQUÊTE CDES
Savoie
Orientations 2001-2002

DRASS Rhône-Alpes – CREA Rhône-Alpes



DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE RHÔNE-ALPES



s o m m a i r e

1.	DONNÉES GÉNÉRALES	3
2.	PREMIÈRES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS : DÉMOGRAPHIE	3
3.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES.....	6
4.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES.....	13
5.	ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES.....	17
6.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES.....	19

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Le département de la Savoie renseigne cette enquête depuis la campagne d'orientation 1994-1995.

1.1. nombre de dossiers traités

240 dossiers ont été traités par la CDES de Savoie concernant des premières orientations ou des réorientations vers le secteur médico-éducatif au cours de la campagne 2001-2002. Les premières orientations comptent 166 dossiers soit plus des 2/3 des dossiers traités. Les réorientations comptent 74 dossiers.

Pour cette campagne, les données ont été recueillies dans deux fichiers différents selon qu'il s'agissait d'une première demande d'orientation ou d'une réorientation au sein du dispositif, ceci induisant quelques différences de présentation du document par rapport aux années précédentes.

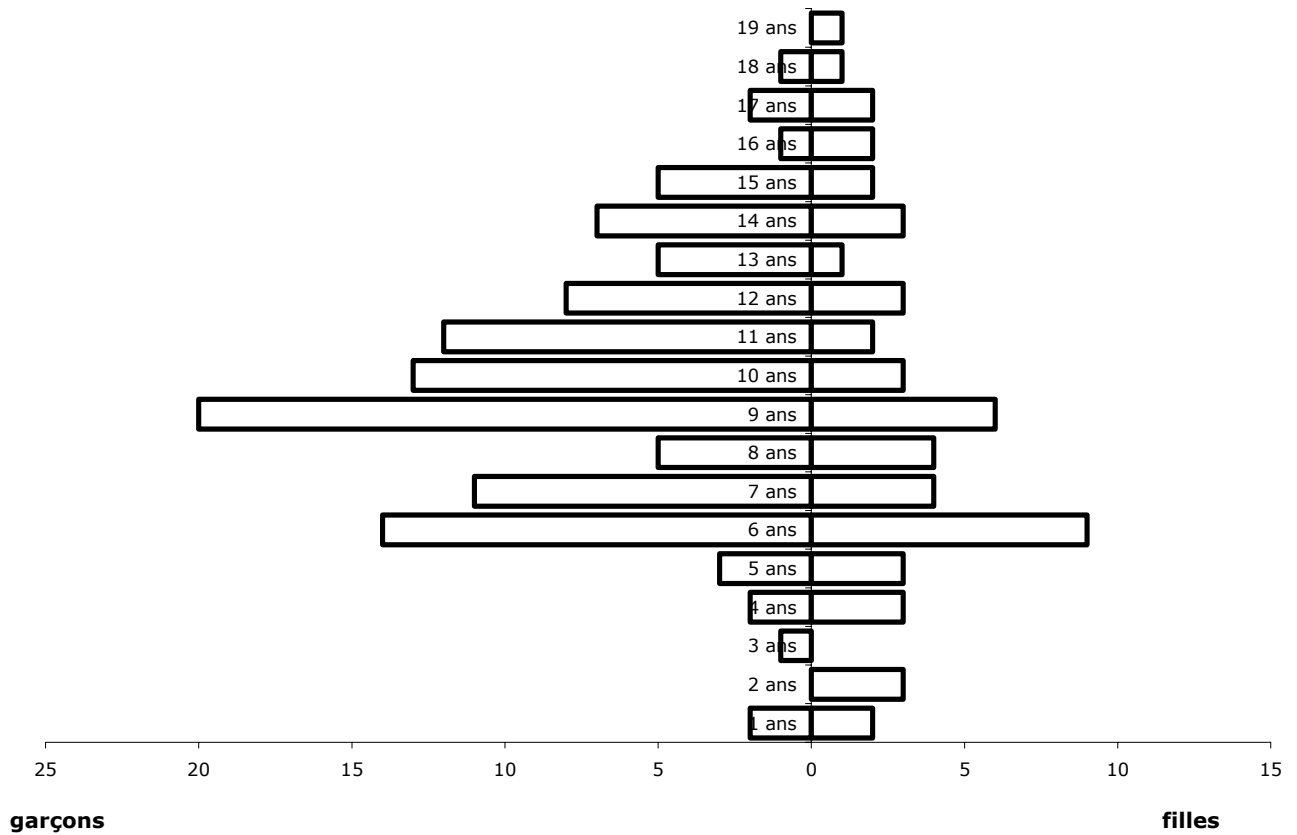
	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98		1998-99		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
Orientations	103	75%	122	71%	113	73%	112	72%	122	73%	128	70%	123	69%	166	69%
Réorientations	35	25%	50	29%	41	27%	44	28%	44	27%	56	30%	56	31%	74	31%
TOTAL	138		172		154		156		166		184		179		240	

2. PREMIÈRES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS : DÉMOGRAPHIE

premières orientations				réorientations				
	garçons	filles	total		garçons	filles	total	
moins de 4 ans		3	5	8	moins de 4 ans	2	1	3
4/6 ans		19	15	34	5/6 ans	5	2	7
7/9 ans		36	14	50	7/9 ans	4	2	6
10/12 ans		33	8	41	10/12 ans	13	4	17
13/15 ans		17	6	23	13/15 ans	18	17	35
16 ans et plus		4	6	10	16 ans et plus	3	3	6
TOTAL		112	54	166	TOTAL	45	29	74
		68%	32%			61%	39%	

2.1. premières orientations

166 jeunes sont concernés par une première orientation.

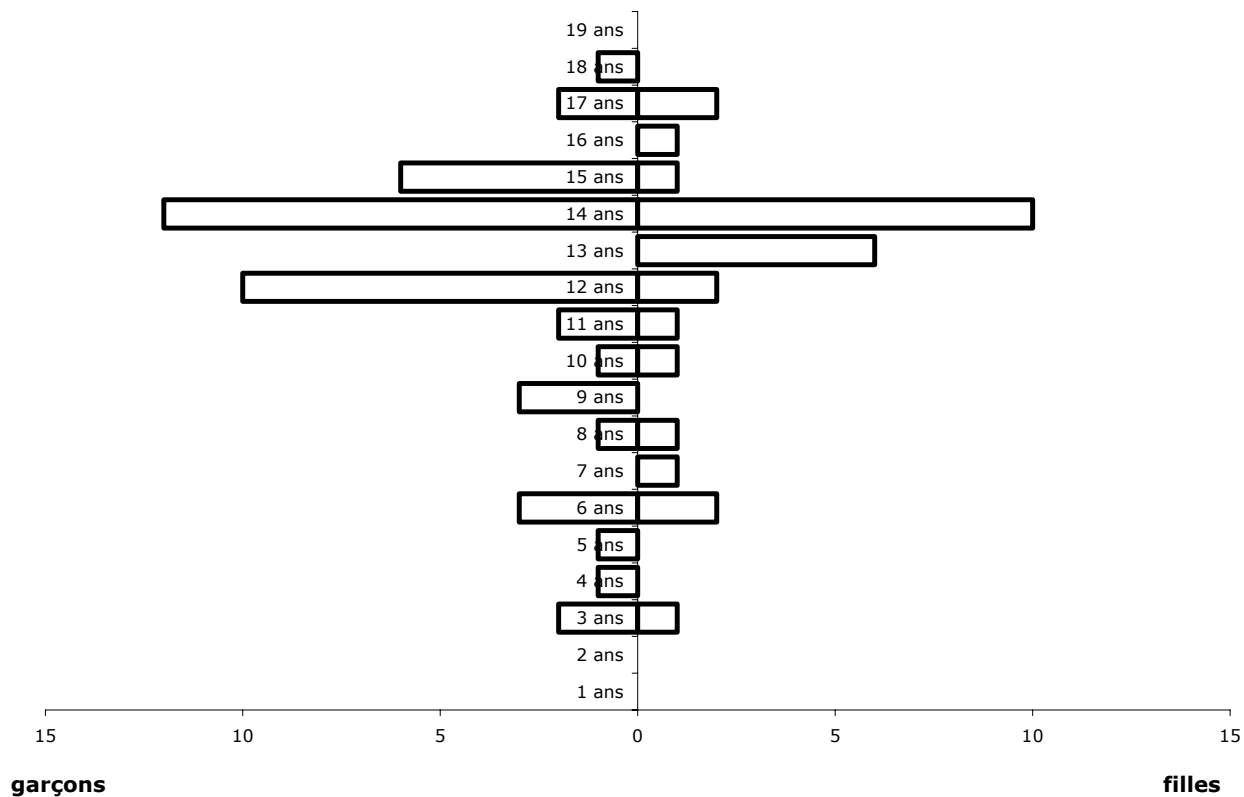


Les garçons représentent 68% de l'effectif.

Concernant les premières orientations vers le secteur médico-éducatif, on observe - pour les garçons comme pour les filles - un pic à 6 ans et un autre à 9 ans.

2.2. réorientations

74 jeunes sont concernés par une réorientation au cours de cette campagne.



Les garçons représentent 61% de l'effectif.

On observe pour les garçons un pic à 12 ans et un autre à 14 à 15 ans ; pour les filles, c'est surtout le pic 13/14 ans qui est significatif.

3. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

3.1. premières orientations : catégories d'établissements ou services souhaitables

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	40	24%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	20	12%
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	8	5%
IR	35	21%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	1	1%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	6	4%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	1	1%
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	1%
ÉT. POUR ÉPILEPTIQUES	1	1%
ÉT. POUR AUTISTES	4	2%
<hr/>		
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	20	12%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	14	8%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	14	8%
<hr/>		
<i>Aucune orientation souhaitable mais une orientation vers un SESSAD (non précisé) proposée</i>	<i>1</i>	<i>1%</i>
TOTAL	166	100%

Les premières orientations souhaitables vers un **IME** concernent **41%** de l'effectif ; les premières orientations vers un **IR** concernent **21%** de l'effectif.

Les premières orientations souhaitables vers un **service** concernent **28% de l'effectif** : 12% nécessiterait un suivi par un SESSAD pour déficients intellectuels, 8% par un service pour déficients moteurs et 8% par un service pour déficients auditifs.

A noter que pour un jeune un établissement Annexes 24 n'était pas indiqué en tant qu'orientation souhaitable mais en tant qu'orientation proposée.

3.2. réorientations : catégories d'établissements ou services souhaitables

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	22	30%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	9	12%
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	4	5%
IME (déf intel. profonds avec troubles associés)	1	1%
IR	5	7%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	3	4%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	10	14%
ÉT. POUR MULTI HANDICAPÉS	1	1%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	11	15%
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	1%
ÉT. POUR AUTISTES	2	3%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	1	1%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	1	1%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	3	4%
TOTAL	74	100%

Les réorientations souhaitables vers un IME représentent 48% de l'effectif. Les réorientations vers un service ne concernent que 6% de l'effectif.

3.3. ensemble: catégories d'établissements ou services souhaitables

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	62	26%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	29	12%
IME (DÉFICIENCE. INTEL. PROFONDS)	12	5%
IME (déf intel. profonds avec troubles associés)	1	-
IR	40	17%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	4	2%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	16	7%
ÉT. POUR MULTI HANDICAPÉS	1	-
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	12	5%
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	2	1%
ÉT. POUR ÉPILEPTIQUES	1	-
ÉT. POUR AUTISTES	6	3%
<i>ensemble des établissements</i>	<i>186</i>	<i>78%</i>
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	21	9%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	15	6%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	17	7%
<i>ensemble des services</i>	<i>53</i>	<i>22%</i>
<i>Aucune orientation souhaitable mais une orientation vers un SESSAD (non précisé) proposée</i>	<i>1</i>	<i>-</i>
TOTAL	240	100%

Pour l'ensemble de l'effectif : plus d'un jeune sur 4 est orienté vers un IME pour déficients intellectuels légers ; 43% sont orientés vers un IME. Plus d'un jeune sur 5 est orienté vers un service.

3.4. modes d'accueil souhaitables

PREMIÈRES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Pour les 117 jeunes concernés par une orientation souhaitable vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil indiqués comme souhaitable concernent :

	internat	internat de semaine	semi-internat	<i>non précisé</i>	TOTAL
IME déficients. int. légers	1	19	18	2	40
IME déficients. int. moyens	-	3	16	1	20
IME déficients. int. profonds	-	1	7	-	8
IR	1	32	2	-	35
établissement pour déficients moteurs	-	-	1	-	1
établissement pour polyhandicapés	-	2	4	-	6
établissement pour déficients auditifs	-	-	1	-	1
établissement pour déficients visuels	-	1	-	-	1
établissement pour épileptiques	-	-	1	-	1
ÉT. POUR AUTISTES	-	-	4	-	4
TOTAL	2	58	54	3	117

Le mode d'accueil souhaitable se distribue quasiment à égalité entre l'internat de semaine et le semi-internat avec cependant des écarts selon la catégorie d'établissement concernée :

	internat	internat de semaine	semi-internat	<i>non précisé</i>	TOTAL
IME déficients. int. légers	3%	48%	45%	5%	100%
IME déficients. int. moyens	-	15%	80%	5%	100%
IME déficients. int. profonds	-	13%	88%	-	100%
IR	3%	91%	6%	-	100%

- **temps partiel**

Pour les premières orientations, 6 jeunes (5%) sont concernés, dont 4 pour lesquelles une orientation vers un IME pour déficients intellectuels serait souhaitable (2 vers un IME pour déficients intellectuels légers, 1 vers un IME pour déficients intellectuels moyens, 1 vers un IME pour déficients intellectuels profonds) ; 1 vers un IR et un vers un établissement pour autistes.

- **placement familial spécialisé**

2 jeunes seulement sont concernés : un jeune pour lequel une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers serait souhaitable ; un autre vers IME pour déficients intellectuels moyens.

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

	internat	internat de semaine	internat séquentiel	semi- internat	<i>non précisé</i>	TOTAL
IME (déf. intel. légers)	-	12	-	10	-	22
IME (déf. intel. moyens)	1	5	-	3	-	9
IME (déf. intel. profonds)	-	1	-	3	-	4
IME (déf intel. profonds avec troubles associés)	-	1	-	-	-	1
IR	-	4	-	1	-	5
ét. pour déficients moteurs	-	-	-	3	-	3
ét. pour polyhandicapés	3	1	1	4	1	10
ét. pour multi handicapés	-	-	-	1	-	1
ét. pour déficients auditifs	-	-	-	10	1	11
ét. pour déficients visuels	1	-	-	-	-	1
ét. pour autistes	-	1	-	1	-	2
TOTAL	5	25 (36%)	1	36 (52%)	2	69 (100%)

Parmi les 69 réorientations souhaitables concernant un *établissement*, le semi-internat et l'internat de semaine sont très largement cités.

- **temps partiel**

Le temps partiel concerne 4 jeunes :

- Établissement pour polyhandicapés : 2
- Établissement pour multi handicapés : 1
- Établissement pour déficients auditifs

- **placement familial spécialisé**

Un seul jeune est concerné, pour lequel une réorientation vers un IME pour déficients intellectuels moyens est souhaitable.

3.5. prises en charge pédagogiques souhaitables

PREMIERES ORIENTATIONS

	Classe ordinaire	Classe d'intégration scolaire	UPI	Classe intégrée à l'établissement	NON	non réponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	-	-	-	38	1	1	40
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	1	-	16	-	3	20
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	-	-	-	3	3	2	8
IR	1	-	-	33	-	1	35
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	-	-	1	-	-	1
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	-	5	1	6
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	1	-	-	-	-	-	1
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	-	-	-	1	-	-	1
ÉT. POUR ÉPILEPTIQUES	-	-	-	1	-	-	1
ÉT. POUR AUTISTES	-	1	-	1	1	1	4
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	7	7	5	-	-	1	20
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	13	-	-	-	-	1	14
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	7	-	-	-	-	7	14
<i>Aucune orientation souhaitable mais orientation vers un SESSAD (non précisé) proposée</i>	-	1	-	-	-	-	1
TOTAL	29	10	5	94	10	18	166

On observe que pour la quasi-totalité des orientations souhaitables vers un établissement, la prise en charge pédagogique souhaitable consiste en une classe intégrée à l'établissement.

Les jeunes pour lesquels un service serait souhaitable seraient majoritairement accueillis en classe ordinaire. Les UPI ne concerneraient que 5 jeunes et les classes d'intégration scolaire concerneraient 7 jeunes orientés vers un service pour déficients intellectuels.

Enfin il est indiqué pour 10 jeunes qu'une scolarité n'est pas envisagée ; pour 5 d'entre eux une orientation vers un service pour polyhandicapés serait souhaitable ; pour 3 autres une orientation vers un service pour déficients intellectuels profonds ; pour 1 un établissement pour déficients intellectuels légers (âgé de 10 ans) ; pour 1 un établissement pour autistes.

Les prises en charge pédagogiques souhaitables en classe ordinaire concernent majoritairement les jeunes pour lesquels un suivi par un service serait souhaitable, et notamment un service pour déficients moteurs.

RÉORIENTATIONS

	Classe ordinaire	Classe d'intégration scolaire	UPI	Classe intégrée à l'établissement	<i>NON</i>	non réponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	-	-	-	22	-	-	22
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	-	-	8	1	-	9
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	-	-	-	-	4	-	4
IME (déf intel. profonds avec troubles associés)	-	-	-	-	1	-	1
IR	-	-	-	5	-	-	5
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	-	-	3	-	-	3
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	-	10	-	10
ÉT. POUR MULTI HANDICAPÉS	-	-	-	-	1	-	1
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	2	-	-	8	-	1	11
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	-	-	-	1	-	-	1
ÉT. POUR AUTISTES	-	-	-	-	2	-	2
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	-	-	1	-	-	-	1
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	1	-	-	-	-	-	1
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	2	1	-	-	-	-	3
TOTAL	5	1	1	47	19	1	74

Sur 74 jeunes concernés par une réorientation, une scolarisation intégrée à l'établissement est citée dans 64% des cas.

Les classes ordinaires concernent 5 jeunes dont l'orientation est souhaitable vers un établissement ou un service pour déficients auditifs (4) ou vers un service pour déficients moteurs (1)

Pour 19 jeunes, aucune scolarité n'est envisagée : il s'agit principalement d'orientations vers un IME pour déficients intellectuels profonds, vers un établissement pour polyhandicapés ou pour autistes.

3.6. les prises en charge complémentaires souhaitables

PREMIERES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Parmi les premières orientations prononcées pour cette campagne, 23 jeunes, soit 14% de l'effectif, une prise en charge complémentaire serait souhaitable.

	avec poursuite des soins psy- chiatriques	CMP	CATTP	CMP + CATTP	HDJ	HDJ + ét. protection enfance	Libéral	TOTAL
IME (déf. intel. légers)	1	4	2	1	-	-	1	9
IME (déf. intel. moyens)	-	-	-	-	2	1	-	3
IME (déf. intel. profonds)	-	-	-	-	1	-	-	1
IR	-	3	3	-	1	-	1	8
serv. pour déf. intellectuels	-	1	1	-	-	-	-	2
TOTAL	1	8	6	1	4	1	2	23

Le CMP et le CATTP sont le plus fréquemment cités, concernant des jeunes pour lesquels une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers ou un IR est indiqué comme souhaitable.

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

	CMP	HDJ	ét. protection enfance	suivi orthopé- dique + kiné	TOTAL
IME (déficience. intel. légers)	3	1	1	-	5
IME (déficience. intel. moyens)	-	-	-	1	1
établissement pour polyhandicapés	-	1	-	-	1
établissement pour déficients auditifs	1	-	-	-	1
TOTAL	4	2	1	1	8

Pour 8 jeunes seulement cette indication est exprimée ; une prise en charge complémentaire en CMP concerne 4 jeunes.

4. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES

	1 ^{ères} orientations		réorientations		ENSEMBLE	
IME pour déficients intellectuels légers	33	20%	24	32%	57	24%
IME pour déficients intellectuels moyens	15	9%	4	5%	19	8%
IME pour déficients intellectuels profonds	7	4%	6	8%	13	5%
IR	25	15%	2	3%	27	11%
établissement pour déficients moteurs	2	1%	6	8%	8	3%
établissement pour polyhandicapés	4	2%	8	11%	12	5%
établissement pour déficients auditifs	1	1%	12	16%	13	5%
établissement pour déficients visuels	1	1%	1	1%	2	1%
établissement pour autistes	2	1%	1	1%	3	1%
service pour déficients intellectuels	22	13%	4	5%	26	11%
service pour déficients moteurs	2	1%	-	-	2	1%
service pour déficients auditifs	13	8%	2	3%	15	6%
Non réponse ou aucune prise en charge	39	23%	4	5%	43	18%
TOTAL	166	100%	74	100%	240	100%

37% des orientations réalisées concernent un IME. Les orientations réalisées vers un service concernent moins d'un jeune sur 5 (18%).

4.1. mode d'accueil

POUR LES PREMIERES ORIENTATIONS

Pour les 90 jeunes concernés par une première orientation vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil sont :

	INTERNAT DE SEMAINE	INTERNAT SÉQUENTIEL	SEMI- INTERNAT	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	17	0	16	33
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	2	2	11	15
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	1	1	5	7
IR	25	-	-	25
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	2	-	-	2
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	2	-	2	4
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	-	1	1
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	-	-	1
ÉT. POUR AUTISTES	-	-	2	2
TOTAL	50	3	37	90

- IME pour déficients intellectuels légers : la moitié des orientations réalisées concernent le semi-internat ; l'autre moitié l'internat de semaine ;
- IME pour déficients intellectuels moyens : presque les 3/4 des orientations concernent le semi-internat ;
- IR : la totalité des orientations réalisées concernent un internat de semaine.

- **temps partiel**

Un temps partiel est réalisé pour 13 jeunes ; 7 en IME pour déficients intellectuels moyens, 3 IME pour déficients intellectuels profonds, en 1 en IME pour déficients intellectuels légers, 1 en établissement pour polyhandicapés et 1 en établissement pour autistes. Pour seulement 2 de ces jeunes, un temps partiel avait été indiqué comme souhaitable.

- **placement familial spécialisé**

Aucun jeune n'est concerné par un placement familial.

POUR LES RÉORIENTATIONS

Pour les 64 jeunes concernés par une réorientation vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil sont :

	INTERNAT	INTERNAT DE SEMAINE	INTERNAT SÉQUENTIEL	SEMI- INTERNAT	Non ré- ponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	-	18	3	3	-	24
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	2	-	2	-	4
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	-	3	-	3	-	6
IR	-	2	-	-	-	2
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	2	1	-	3	-	6
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	1	1	3	3	-	8
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	2	-	9	1	12
ÉT. POUR DÉFICIENTS VISUELS	1	-	-	-	-	1
ÉT. POUR AUTISTES	-	-	-	1	-	1
TOTAL	4	29	6	24	1	64

- IME pour déficients intellectuels légers : les 3/4 des orientations réalisées concernent l'internat de semaine ;
- Établissement pour polyhandicapés : 3/8 en internat séquentiel, 3/8 en semi-internat ;
- Établissement pour déficients auditifs : les 3/4 des orientations réalisées concernent un accueil en semi-internat.

- **temps partiel**

Un temps partiel est réalisé pour 3 jeunes ; 1 en établissement pour déficients moteurs, 1 en établissement pour polyhandicapés, 1 en établissement pour déficients auditifs. Pour ces 3 jeunes, un temps partiel avait été indiqué comme souhaitable.

- **placement familial spécialisé**

Aucun jeune n'est concerné par un placement familial.

LES ORIENTATIONS RÉALISÉES HORS DÉPARTEMENT

19 orientations sont réalisées dans un autre département : 11 premières orientations et 8 réorientations.

	premières orientations	réorientations	Total	catégories d'établissement ou services
Haute-Savoie	6	2	8	IME pour déficients intellectuels légers : 3 IME pour déficients intellectuels moyens : 1 IR : 2 établissement pour autistes : 1 service pour déficients intellectuels : 1
Isère	1	3	4	IME pour déficients intellectuels profonds : 2 IR : 1 établissement pour déficients moteurs : 1
Ain	2	-	2	IR : 2
Drôme	1	-	1	IME pour déficients intellectuels légers : 1
Rhône	1	-	1	établissement pour déficients visuels : 1
Paris	-	1	1	établissement pour déficients visuels : 1
Territoire de Belfort	-	1	1	établissement pour déficients moteurs : 1
Hérault	-	1	1	IME pour déficients intellectuels moyens : 1

La Haute-Savoie et le l'Isère – départements limitrophes - sont principalement sollicités ; pour des IME ou des IR.

- Pour les *premières orientations*, les causes invoquées concernent principalement la proximité géographique (7 : 5 placements en Haute-Savoie, 1 en Isère, 1 dans l'Ain), viennent ensuite l'absence d'équipement (1), la demande de la famille (2), l'éloignement familial souhaitable (1) ;
- pour les *réorientations* : le manque de place (2 : IR et IME pour déficients intellectuels moyens), la proximité géographique (2 : Isère), l'absence d'équipement (2 : IR et IEM) et la demande de la famille (2).

orientations hors-département	1995-96		1996-97		1997-98		1998-99		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
nb et taux par rapport à l'ensemble des dossiers	19	11%	12	8%	23	15%	15	9%	24	13%	10	6%	19	8%

5. ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES

	premières orientations			réorientations			cumul
	souh.	réal.	écart	souh	réal.	écart	
IME pour déficients intellectuels légers	40	33	-7	22	24	+2	-5
IME pour déficients intellectuels moyens	20	15	-5	9	4	-5	-10
IME pour déficients intellectuels profonds	8	7	-1	5	6	+1	0
IR	35	25	-10	5	2	-3	-13
établissement pour déficients moteurs	1	2	+1	3	6	+3	+4
établissement pour polyhandicapés	6	4	-2	10	8	-2	-4
établissement pour multi handicapés	-	-	-	1	-	-1	-1
établissement pour déficients auditifs	1	1	0	11	12	+1	+1
établissement pour déficients visuels	1	1	0	1	1	0	0
établissement pour épileptique	1	-	-1	-	-	-	-1
établissement pour autistes	4	2	-2	2	1	-1	-3
service pour déficients intellectuels	20	22	+2	1	4	+3	+5
service pour déficients moteurs	14	2	-12	1	-	-1	-13
service pour déficients auditifs	14	13	-1	3	2	-1	-2
<i>Aucune orientation souhaitable</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>/</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	

Les écarts les plus importants — en nombre — entre les orientations souhaitables et les orientations réalisées concernent :

- les orientations vers un IR : 13 orientations non-réalisées soit près d'1/3 des orientations souhaitables (premières orientations et réorientations cumulées) vers un IR ;
- les orientations vers un service pour déficients moteurs : 13/15 orientations non-réalisées ;
- les orientations vers un IME pour déficients intellectuels moyens : 10 orientations non-réalisées, soit plus d'1/3 vers ce type d'établissement ;
- les orientations vers un IME pour déficients intellectuels légers : 5 orientations non-réalisées, soit 8% vers ce type d'établissement ;

En termes de proportions :

- 13 orientations sur 15 vers un service pour déficients moteurs ne sont pas réalisées ;
- la moitié des orientations vers un établissement pour autistes ne sont pas réalisées ;
- 1/3 des orientations vers un IME pour déficients intellectuels moyens et vers un IR ne sont pas réalisées ;
- 1 orientation sur 4 vers un établissement pour polyhandicapés n'est pas réalisée.

ECARTS CONCERNANT LES PRISES EN CHARGE SOUHAITABLES ET RÉALISÉES

	souhaitable	réalisée
CAMSP	-	2
soins psychiatriques	1	-
CATTP	6	2
CMP	12	10
CMP + CATTP	1	-
CMP + établissement relevant de la protection de l'enfance	-	1
CMP + libéral	-	1
Hôpital de jour	6	12
Hôpital de jour + établissement relevant de la protection de l'enfance	1	2
établissement relevant de la protection de l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse	1	6
établissement sanitaire	-	1
libéral	2	-
suivi orthopédique + kiné	1	-

ECARTS CONCERNANT LA SCOLARITE SOUHAITABLE ET RÉALISÉE

	souhaitable	réalisé	écarts
classe ordinaire	34	36	+2
classe d'intégration scolaire	11	20	+9
UPI	6	6	0
SEGPA	-	5	+5
EREA / LREA	-	2	+2
RASED	-	1	+1
classe intégrée à l'établissement	141	114	-27
classe intégration scolaire + classe ordinaire	-	1	+1
classe intégration scolaire + classe intégrée à l'établissement	-	1	+1
classe intégrée à l'établissement + classe ordinaire	-	1	+1
pas de scolarité	29	34	+5
autre non précisé	-	1	+1
non réponse	19	18	

6. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

	1ères ORIENTATIONS	RÉORIENTATIONS	TOTAL
Orientations sans solution (RADESS)	39	3	42
Par défaut	32	33	65
TOTAL	71	36	107

66% des orientations problématiques sont des premières orientations ;
 45% des (ré)orientations sont problématiques et 18% des (ré)orientations sont sans solution ;
 43% des premières orientations et 49% des réorientations sont problématiques.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

	95-96		96-97		97-98		98-99		99-2000		2000-2001		2001-2002	
RADESS	28	16%	16	10%	35	22%	32	19%	45	24%	46	26%	42	18%
Par défaut	12	7%	6	4%	5	3%	21	13%	8	4%	20	11%	65	27%
TOTAL	40	23%	22	14%	40	25%	53	32%	53	29%	66	37%	107	45%

45% des jeunes n'ont pu être orientés conformément à l'orientation souhaitée et 67% de ceux-ci n'ont pas de solution médico-éducative.

ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES
SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)

- **premières orientations**

	DÉFAUT	RADESS	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME pour déficients intellectuels légers	14	7	21	53%
IME pour déficients intellectuels moyens	6	4	10	50%
IME pour déficients intellectuels profonds	2	1	3	38%
IR	2	9	11	32%
établissement pour déficients moteurs	1	-	1	100%
établissement pour polyhandicapés	1	2	3	50%
établissement pour épileptiques	-	1	1	100%
établissement pour autistes	2	-	2	50%
service pour déficients intellectuels	2	3	5	25%
service pour déficients moteurs	2	10	12	85%
service pour déficients auditifs	-	1	1	7%
<i>Aucune orientation souhaitable mais une orientation vers un SESSAD (non précisé) proposée</i>	-	1	1	
TOTAL	32	39	71	43%

55% des premières orientations problématiques sont des RADESS.

En nombre, ce sont les orientations vers les IME (pour déficients intellectuels légers et moyens), les IR et les services pour déficients moteurs qui sont les plus importantes.

En terme de taux, de nombreuses catégories seraient à citer mais avec, pour certaines, des effectifs très faibles (établissements pour déficients moteurs, établissements pour épileptiques).

- **réorientations**

	DÉFAUT	RADESS	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME pour déficients intellectuels légers	12	-	12	55%
IME pour déficients intellectuels moyens	6	-	6	67%
IME pour déficients intellectuels profonds	4	-	4	80%
IR	1	2	3	60%
établissement pour déficients moteurs	2	-	2	67%
établissement pour polyhandicapés	4	-	4	40%
établissement pour multi handicapés	1	-	1	100%
établissement pour déficients auditifs	1	-	1	9%
établissement pour autistes	1	-	1	50%
service pour déficients moteurs	-	1	1	100%
service pour déficients auditifs	1	-	1	33%
TOTAL	33	3	36	49%

8% des réorientations problématiques sont sans solution (soit 3 jeunes).

Pour ce qui concerne les réorientations, les catégories les plus citées (pour des orientations par défaut) concernent les IME pour déficients intellectuels légers et moyens.

- **Les réorientation par défaut :**

Pour les 33 jeunes concernés par une orientation par défaut :

réalisé → souhaité ↓	IME pour déficients intell. légers	IME pour déficients intell. moyens	IME pour déficients intell. profonds	étab. pour déficients moteurs	étab. pour poly-handicapés	étab. pour déficients auditifs-	service pour déficients intellectuels	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	11	-	-	-	-	-	-	12
IME pour déficients intell. moyens	2	-	-	1	-	-	1	6 dont 1 NR
IME pour déficients intell. profonds	-	-	4	-	-	-	-	4
IR	1	-	-	-	-	-	-	1
établissement pour déficients moteurs	-	-	-	2	-	-	-	2
établissement pour polyhandicapés	-	-	1	1	2	-	-	4
établissement pour multihandicapés	-	-	-	1	-	-	-	1
établissement pour déficients auditifs	-	-	-	-	-	1	-	1
établissement pour autistes	-	1	-	-	-	-	-	1
service pour déficients auditifs	-	-	-	-	-	1	-	1
TOTAL	14	1	5	5	2	2	1	33

L'analyse nous montre deux cas de figure principaux concernant une réorientation par défaut (à ce titre, l'indication « maintien dans l'établissement » n'a pas été repérée dans cette enquête) :

- soit la réponse en terme d'établissement ou service est sensiblement différente de l'orientation qui avait été indiquée comme souhaitable (exemple en ligne 4 : une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers a été réalisée quand c'était un IR qui était souhaité) ;
- soit la réponse est de même nature ; en ce cas c'est le mode d'accueil qui diffère (exemple première ligne : pour 11 jeunes une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers était souhaitée et a été réalisée ; pour 8 un accueil en semi-internat était souhaité, et un accueil en internat de semaine a été réalisé 6 et en internat séquentiel pour 2; pour les 3 autres un accueil en internat de semaine était souhaitée et l'accueil en semi-internat a été réalisé pour 2 et en internat séquentiel pour 1).

- **pour l'ensemble**

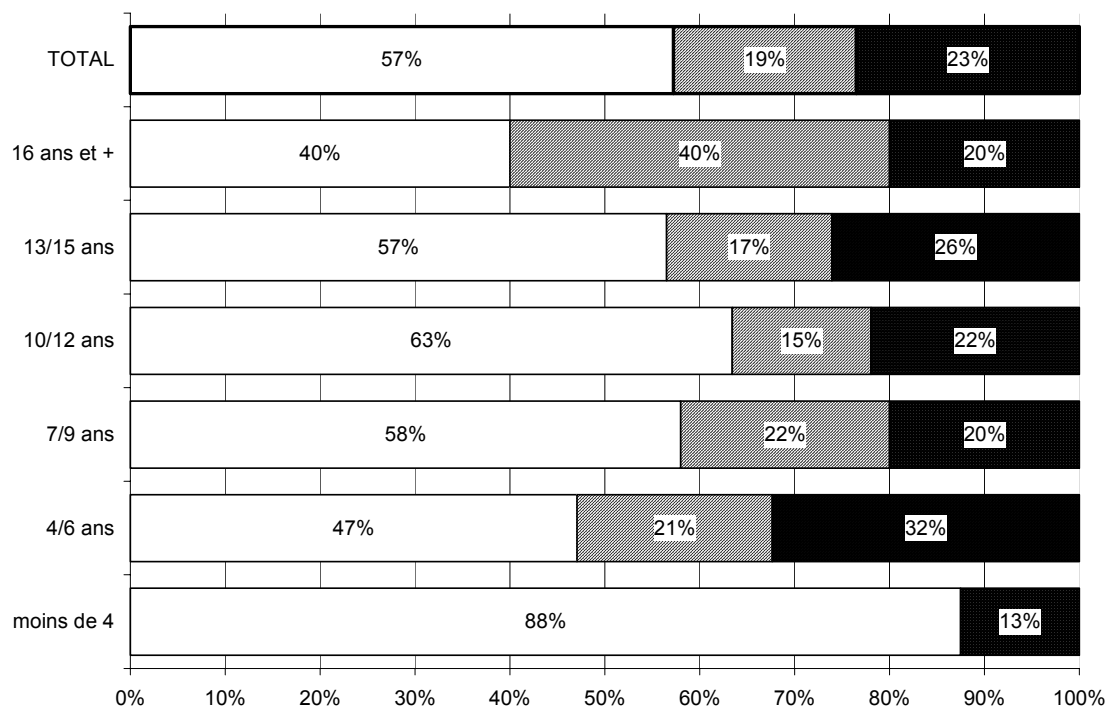
	<i>souhaité</i>	DEFAUT	RADESS	ensemble des orientations problématiques			
IME pour déficients intellectuels légers	62	26 42%	7 11%	33	53%		
IME pour déficients intellectuels moyens	29	12 41%	4 14%	16	55%		
IME pour déficients intellectuels profonds	13	6 46%	1 8%	7	54%		
IR	40	3 7%	11 28%	14	35%		
établissement pour déficients moteurs	4	3 75%	- -	3	75%		
établissement pour polyhandicapés	16	5 31%	2 13%	7	44%		
établissement pour multi handicapés	1	1 100%	- -	1	100%		
établissement pour déficients auditifs	12	1 8%	- -	1	8%		
établissement pour déficients visuels	2	- -	- -	-			
établissement pour épileptiques	1	- -	1 100%	1	100%		
établissement pour autistes	6	3 50%	- -	3	50%		
service pour déficients intellectuels	21	2 10%	3 14%	5	24%		
service pour déficients moteurs	15	2 13%	11 73%	13	87%		
service pour déficients auditifs	17	- -	1 6%	2	12%		
<i>Aucune orientation souhaitable mais une orientation vers un SESSAD (non précisé) proposée</i>	1	- -	1 /	1	/		
TOTAL	240	65 27%	42 18%	107	45%		

Selon les catégories d'établissements, la proportion — mais aussi la nature — des problèmes rencontrés varie substantiellement :

- pour les IME pour déficients intellectuels légers une orientation problématique concerne plus d'un jeune sur 2, et l'absence de solution médico-éducative un jeune sur 10,
- pour les IR une orientation problématique concerne plus d'un jeune sur 3, et l'absence de solution médico-éducative 28%,
- pour les services pour déficients moteurs, 87% des orientations sont problématiques et 73% sans solution.

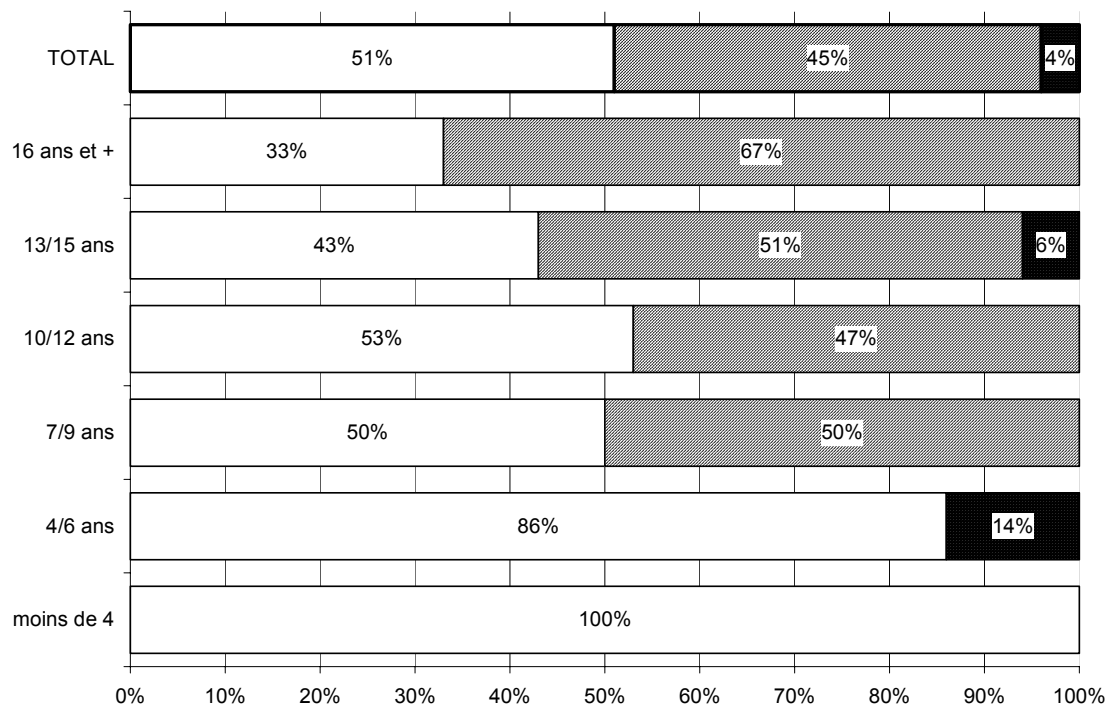
LES (RE)ORIENTATIONS PROBLEMATIQUES SELON L'ÂGE

• premières orientations



(blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

• réorientations



(blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

CAUSES DE L'ORIENTATION PROBLÉMATIQUE

	95/96		96/97		97/98		98/99		99/2000		2000/2001		2001/2002	
Absence d'équipement	1	1%	5	3%	7	5%	-	-	7	4%	1	1%	30	13%
Manque de place	31	18%	8	5%	19	12%	46	28%	37	20%	41	23%	45	19%
Refus par l'établissement	2	1%	-	-	4	3%	1	1%	4	2%	10	6%	10	4%
Refus de l'orientation en éducation spé.	-	-	5	3%	9	6%	3	2%	4	2%	7	4%	10	4%
Refus internat ou éloignement	4	2%	3	3%	-	-	3	2%	1	1%	2	1%	17	7%
Autre	3	2%	-	-	1	1%	-	-	1	1%	-	-	3	1%

Les pourcentages sont calculés sur le total des ré/orientations

La somme des réponses est supérieure au nombre d'orientations problématiques du fait de réponses multiples.

Les causes multiples :

- absence d'équipement + refus de l'éloignement ou de l'internat : 6
- absence d'équipement + refus de l'orientation en Éducation Spéciale par les parents : 1
- manque de place + refus de l'orientation en Éducation Spéciale par les parents : 2
- manque de place + refus par l'établissement : 2

CAUSES DES RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)

- **premières orientations**

	absence d'équipement	manque de place	refus par l'établissement	refus de l'orientation Éducation Spéciale par les parents	refus de l'éloignement ou de l'internat par les parents	autre	Non réponse	TOTAL
IME pour déficients intell. légers	4	4	5	3	6	-	1	23
IME pour déficients intell. moyens	1	8	1	-	1	-	-	11
IME pour déficients intell. profonds	1	1	-	-	-	1	-	3
IR	3	4	2	1	-	-	1	11
établissement pour déficients moteurs	-	-	-	-	-	1	-	1
établissement pour polyhandicapés	1	-	-	3	-	-	-	4
établissement pour épileptiques	-	1	-	-	-	-	-	1
établissement pour autistes	2	-	-	-	-	-	-	2
							-	
service pour défi- cients intellectuels	1	3	-	1	-	-	1	6
service pour défi- cients moteurs	1	9	-	1	1	-	1	13
service pour défi- cients auditifs	-	1	-	-	-	-	-	1
SESSAD proposé (non précisé)	-	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	14	32	8	9	8	2	4	77*

(*) 77 réponses pour 71 situations problématiques : 6 réponses multiples

C'est le manque de place qui prédomine largement en termes de cause des premières orientations problématiques avec 45% des réponses ; l'absence d'équipement est citée dans 20% des cas.

A noter par ailleurs : le refus de l'orientation vers le dispositif d'Éducation Spéciale par les parents : 13% ; le refus par l'établissement et le refus par les parents de l'éloignement ou de l'internat : 11%.

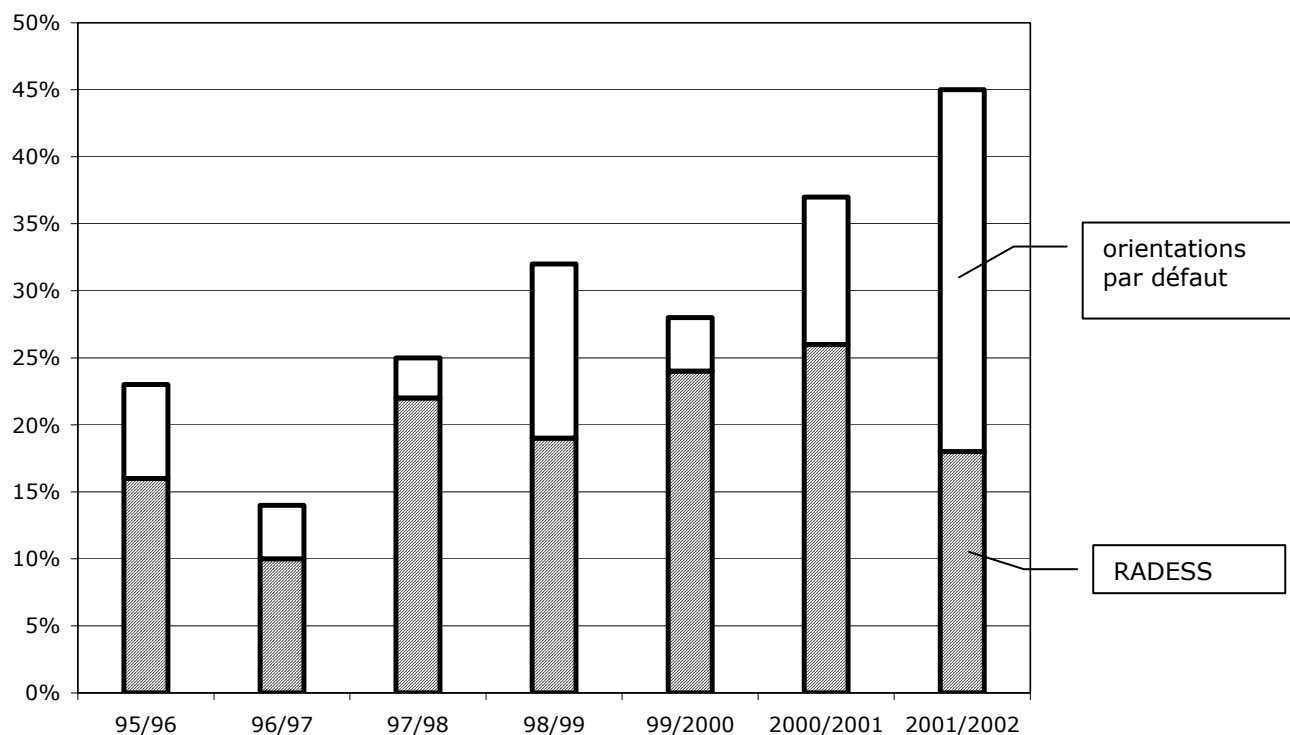
- **réorientations**

	absence d'équipement	manque de place	refus par l'établissement	refus de l'orientation Éducation Spé- ciale par les parents	refus de l'éloignement ou de l'internat par les parents	autre	TOTAL
IME pour déficients intell. légers	8	1	-	1	4	-	14
IME pour déficients intell. moyens	-	6	-	-	-	-	6
IME pour déficients intell. profonds	1	2	-	-	1	-	4
IR	2	-	1	-	-	-	3
établissement pour déficients moteurs	1	-	-	-	2	-	3
établissement pour polyhandicapés	1	3	1	-	-	-	5
établissement pour multi handicapés	1	-	-	-	-	-	1
établissement pour déficients auditifs	-	-	-	-	1	-	1
établissement pour autistes	1	-	-	-	1	-	2
service pour défi- cients moteurs	-	-	-	-	-	1	1
service pour défi- cients auditifs	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	16	12	2	1	9	1	41

(*) 41 réponses pour 36 situations problématiques : 5 réponses multiples

Pour les réorientations problématiques c'est le manque d'équipement qui prédomine avec 44% des réponses ; le manque de places représente 1/3 des réorientations problématiques ; le refus de l'éloignement ou de l'internat concerne un jeune sur 4.

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES



Globalement, le taux d'orientations problématiques montre une tendance à la hausse (il atteint 45% des orientations).

Cette tendance est due à l'augmentation des orientations par défaut, le taux des orientations sans solution étant à la baisse en 2001/2002.

Les catégories d'établissement pour lesquelles les orientations **problématiques** (orientations sans solution ou par défaut) sont plus particulièrement marquées sont principalement :

- **en nombre :**
 - les IME pour déficients intellectuels légers (33),
 - les IME pour déficients intellectuels moyens (16),
 - les IR (14),
 - les services pour déficients moteurs (13).
- **en taux**
 - les services pour déficients moteurs (87%, 13 jeunes concernés),
 - les établissements pour déficients moteurs (75%, 3 jeunes concernés),
 - les IME pour déficients intellectuels profonds (54%, 7 jeunes concernés),

En termes d'orientations **sans solution** :

- **en nombre :**
 - les services pour déficients moteurs (11),
 - les IR (11),
 - les IME pour déficients intellectuels légers (7).
- **en taux**
 - les services pour déficients moteurs (73%, 11 jeunes concernés),
 - les IR (28%, 11 jeunes concernés).

Au moment de l'enquête, 42 jeunes n'ont pu obtenir de réponse en termes d'orientation médico-éducative ; pour plus de la moitié d'entre eux (23), c'est le manque de place qui est cité comme cause de l'absence de solution.